

## Article R4227-30 du Code du travail - Risque incendie

Date de mise à jour : 21 Novembre 2022

### Notre analyse

Les extincteurs portatifs sont les appareils de première intervention pour la lutte contre l'incendie. Ils permettent d'intervenir rapidement pour éteindre un début d'incendie ou de limiter sa propagation.

Toutefois, en fonction des activités de l'entreprise, des équipements complémentaires sont nécessaires : robinets d'incendie armés (RIA), colonnes sèches et/ou humides, installations fixes d'extinction automatique d'incendie (de type sprinkler) ou encore des installations de détection automatique d'incendie. L'appréciation de la nécessité de mettre en place ces équipements relève de l'employeur, notamment en fonction de l'évaluation du risque incendie réalisée.

Votre compagnie d'assurance ainsi que le service des pompiers de votre secteur peuvent vous conseiller sur les équipements de lutte contre l'incendie les plus adaptés à vos activités.

A noter, toutes les installations d'extinction doivent être signalées et visibles de loin avec la mise en place d'une signalétique incendie spécifique (voir arrêté du 4 novembre 1993).

De plus, tous les dispositifs non automatiques (extincteurs, RIA, colonnes sèche ou humide) doivent impérativement être d'accès et de manipulation facile. L'employeur doit notamment veiller à ce que les zones d'accès aux équipements de lutte contre l'incendie soient bien dégagés.

## Article R4227-30 du Code du travail - Risque incendie

Si nécessaire, l'établissement est équipé de robinets d'incendie armés, de colonnes sèches, de colonnes humides, d'installations fixes d'extinction automatique d'incendie ou d'installations de détection automatique d'incendie.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Brochure ED 990 "Incendie et lieu de travail - Prévention et organisation dans l'entreprise", INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Brochure ED 6336 "L'incendie sur le lieu de travail", INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Brochure ED 970 "Evaluation du risque incendie dans l'entreprise - Guide méthodologique", INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les extincteurs d'incendie  
portatifs, mobiles et fixe

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)